



CHARTRE D'UTILISATION DE LA PAGE FACEBOOK

DE LA VILLE DE CAZOULS LES BEZIERS

Facebook est un service en ligne sur Internet qui permet de publier et de partager des informations de nature différentes (textes, photographies, liens, articles, affiches...) à destination d'un large public. L'outil Facebook permet également d'interagir entre « amis » ou « fans » sur toutes les publications en utilisant des commentaires.

« Aimer » ou « liker » la page Mairie de Cazouls-lès-Béziers suppose l'acceptation sans réserve des règles énoncées ci-dessous. Cette page est avant tout une plateforme d'information concernant les rendez-vous municipaux et associatifs se déroulant à Cazouls-lès-Béziers. Elle permet de relayer les manifestations et d'y convier un large public.

Elle est également un lien d'information de la population des actions de la municipalité dans le cadre de la vie communale (sous réserve des dispositions législatives en vigueur). Tout commentaire injurieux, insultant, diffamatoire envers ces publications correspond à une dévalorisation du travail des agents de la commune et dénigre la ville de Cazouls-lès-Béziers au travers de ses représentants, c'est pourquoi ils sont automatiquement supprimés.

Il ne s'agit en aucun cas d'un outil à vocation politique, c'est pourquoi tout commentaire ou publication ayant un caractère politique seront également supprimés. La page Facebook n'est pas un support de communication au même titre que le site internet ou le magazine municipal. Toute interpellation des services ou des élus doivent donc être adressées à la mairie par courriel (mairie@mairiecazoulslesbeziers.fr) ou par courrier pour être redirigées vers les services compétents.

Bien évidemment, sur cette page, il est interdit de :

- promouvoir des activités illégales sous quelque forme que ce soit, notamment la copie ou la distribution non autorisée de logiciels, de photos et d'images, le harcèlement, la fraude, les trafics prohibés.
- tenir des propos à caractère diffamatoire, raciste, homophobe, incitant à la violence ou à la haine ou à la xénophobie.
- promouvoir la pornographie, la pédophilie, le révisionnisme et le négationnisme.
- publier des contenus contrevenant aux droits d'autrui, incitant aux crimes, aux délits et la provocation au suicide.
- publier des contenus injurieux, obscènes ou offensants.
- détourner l'usage de cette page pour y exercer de la propagande ou du prosélytisme politique, religieux ou sectaire, ainsi qu'à des fins commerciales.
- dénigrer la municipalité, les élus, ou les agents.

Afin de protéger ces derniers, et compte tenu des règles énoncées ci-dessus, la commune se réserve le droit de masquer ou de supprimer des commentaires de la page Facebook s'ils ne respectent pas cette charte. Nous nous réservons également la possibilité, en dernier recours, de bannir de la page tout utilisateur qui violerait ces règles et qui n'interviendrait sur la page fan que pour perturber l'action d'information de la municipalité. Ce bannissement revêt un caractère définitif.

MAIRIE DE CAZOULS LES BEZIERS

SERVICE COMMUNICATION

04 67 93 61 08

Courriel : communication@mairiecazoulslesbeziers.fr

www.cazoulslesbeziers.com